

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_27**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

**Objet : Engagement soutien à
l'association Revivre dans le
cadre du renouvellement de
l'agrément du centre social**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël Fournier - Président indique que le centre socio-culturel Revivre a finalisé la démarche de renouvellement de son projet social pour 2026 _ 2029. Les grands axes, validés lors de son Assemblée Générale, sont au nombre de 4 :

- Favoriser le lien social, encourager les solidarités entre les habitants et lutter contre la précarité et l'isolement,
- Être au côté des familles dans leur parcours parental,
- Accueillir et accompagner les jeunes,
- Être un lieu d'écoute et d'accueil inconditionnel et faciliter le maillage territorial en consolidant les réseaux du territoire.

Ce projet a été largement concerté avec acteurs, élus et habitants du territoire.

Dans la mesure où la CAF demande un engagement de soutien de la collectivité sur la durée du conventionnement, il est proposé au conseil communautaire de :

- Prendre note de la pertinence du projet social présenté par l'association Revivre et de s'engager à le soutenir sur la période du projet à savoir 2026 _ 2029,
- Maintenir l'engagement financier de la collectivité à hauteur de 152 702 € pour l'année 2026, en tenant compte de l'incertitude sur l'obtention de la subvention « PLS » de l'Etat,
- Indiquer que compte-tenu des échéances électorales à venir et des incertitudes budgétaires, les engagements financiers pour les années 2027 et suivantes seront arbitrés par le prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PREND NOTE de la pertinence du projet social présenté par l'association Revivre et **S'ENGAGE** à le soutenir sur la période du projet à savoir 2026 - 2029,

MAINTIENT l'engagement financier de la collectivité à hauteur de 152 702 € pour l'année 2026, en tenant compte de l'incertitude sur l'obtention de la subvention « PLS »,

INDIQUE que compte-tenu des échéances électorales à venir et des incertitudes budgétaires, les engagements financiers pour les années 2027 et suivantes seront arbitrés par le prochain conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_27-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le